

## Epidémie COVID-19

### Protocole de gestion départementale de l'épidémie de COVID 19 à destination des employeurs et directeurs de services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et/ou situation de handicap

**Le présent document a vocation à synthétiser le plan d'actions et le dispositif d'accompagnement mis en place pour les SAAD dans le Bas-Rhin.**

En outre, une mise à jour quotidienne des recommandations est consultable à partir de ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

#### **Les mesures de communication en direction des personnels, des personnes accompagnées et des familles**

En période de crise, une communication dédiée est à instaurer :

⇒ **à l'attention du personnel**

Des réunions régulières d'information sont à organiser avec l'ensemble du personnel avec l'aide des outils de communication moderne (Skype, team,...). Elles doivent permettre de faire le point sur les règles d'hygiène strictes devant être adoptées, sur les consignes d'utilisation du matériel de protection masques et sur les modifications prévisibles concernant l'organisation du travail (surcharge, nouvelle hiérarchisation des tâches, possibilité de basculement des responsabilités).

Une information régulière des salariés doit être organisée et dans la mesure du possible une ligne téléphonique dédiée doit être mise en place, a minima pendant les plages horaires d'intervention. Un appui psychologique est adossé à cette plateforme lorsque ce type de professionnel est présent dans le service ou qu'il est possible d'en mobiliser un.

Les professionnels sont orientés vers les dispositifs de soutien psychologique mis en place tant au niveau national que départemental.

L'anticipation de l'absentéisme qui pourrait toucher le personnel, compte tenu des contraintes individuelles de chaque salarié, est à affiner par des entretiens avec chaque salarié (enfants à charge et mode de garde, moyens de transport, personnes à risque définies sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

La Direction du SAAD s'assure par ailleurs de manière continue et quotidienne de l'état de santé de ses professionnels de façon à pouvoir identifier l'absence/la présence de symptômes.

⇒ **à l'attention des familles**

Toutes les formes de communication sont à privilégier avec la famille : par téléphone, courrier électronique, lors des visites avec l'objectif de diffuser de repérer les situations et de rappeler **la nécessité de respecter de manière drastique** les règles essentielles d'hygiène, d'application des mesures barrière et de réduction des contacts extérieurs.

⇒ **Affichage**

Dans les locaux

L'affichage sera à mettre en place dans le ou les locaux des services à domicile (sinon, par tout autre moyen de communication vers les professionnels), un affichage des recommandations gestes barrières est recommandé en plusieurs endroits, dès l'entrée du local, ainsi que dans tous les lieux de passage (couloirs, ascenseurs, salons). A cette fin, des visuels sont disponibles sur la page : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

A cette fin, des visuels sont disponibles sur la page :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

A domicile

Il est recommandé d'imprimer et de remettre à la personne accompagnée et à ses aidants ces mêmes recommandations.